

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 et L1122-15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu **le 02 décembre 2014 à vingt heures** en la salle du Conseil communal, 4 Esplanade des Citoyens, 5330 Assesse. L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

CONVOCAZIONE DU CONSEIL COMMUNAL

ORDRE DU JOUR

Première-~~deuxième~~-~~troisième~~ convocation

PREMIERE PARTIE

RÉUNION CONJOINTE DU CONSEIL COMMUNAL ET DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE

Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Art. L1122-11 : Le Conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions, et au moins dix fois par an.

Art. L1122-12 : Le Conseil est convoqué par le Collège communal. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le Collège communal est tenu de le convoquer au jour et heure indiqués.

Art. L1122-13 : Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-27, alinéa 3.

Art. L1122-15 : Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

1. Diagnostic des besoins sociaux de la commune d'Assesse rencontrés en 2014 par le service social.
2. De quelle manière le CPAS a-t-il anticipé l'importante augmentation de l'aide sociale annoncée en 2015, en particulier au niveau de l'emploi ?
3. Une synergie accomplie, l'emploi d'agent d'accueil.

DEUXIEME PARTIE


En séance publique :


- **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**
 - **Ordre du jour de la séance**
1. Projet pilote SYGERCO « Auscultation des voiries à Assesse » – Approbation de l'avenant n°1 à la mission particulière confiée à l'INASEP
 2. Remise en location d'essarts communaux – Approbations
 3. Bibliothèque communale – Acquisition de matériel informatique
 4. Intercommunales « BEP », « BEP-Expansion économique », « BEP-Environnement », « BEP-Crématorium », « IDEFIN », « ORES », « INASEP » et « IMAJE » – Assemblées générales

Huis-clos :

1. Enseignement – Désignations temporaires (Ratification)

Par ordonnance :
Pour le Collège,

Le Directeur général,  Le Bourgmestre, 

J.P. FRANQUINET  P. TASIAUX

COMMUNE D'ASSESE

Esplanade des Citoyens, 4 • B-5330 ASSESSE • Tél. : 083 63 68 99 • Fax : 083 65 54 70 • contact@assesse.be • www.assesse.be